



Termes de références pour le recrutement des ONG chargées de la mise en œuvre du Projet « Promotion de l'autonomisation des femmes, des adolescent(e)s et des jeunes vulnérables/marginalisés, le respect de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et leur implication dans la protection de l'environnement, la prévention et la gestion pacifique des conflits dans les régions des Cascades, du Centre Sud, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest »

I- Contexte et justification

Situé dans la boucle du Niger, le Burkina Faso, pays sahélien, couvre une superficie de 274 000 km². Il est limité au nord et à l'ouest par la République du Mali, au sud par les Républiques de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin et à l'est par la République du Niger.

Estimée à 5 638 203 habitants selon le recensement général de la population et de l'habitation de 1975, et 14 017 262 habitants selon celui de 2006, la population du Burkina Faso est passée à 19 034 397 habitants en 2016, dont 68 pour cent ont moins de moins de 26 ans, selon les projections démographiques issues du recensement de 2006. Avec un taux d'accroissement de 3,1 pour cent pendant la période intercensitaire 1996-2006, la population du Burkina sera de 28 671 700 habitants en 2030 et sera multipliée par environ cinq en cinquante ans.

La densité de la population croît rapidement. Elle sera multipliée par 4,4 entre 1975 et 2025. Le plus grand bond a été enregistré entre 2006 et 2015 (+16,2) : la densité de la population est passée de 51,4 habitants au km² à 67,6 habitants au km².

Au cours des dix dernières années, la croissance économique moyenne est de l'ordre de 5 pour cent. En 2014, près de 40 pour cent de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté contre 46,7 pour cent en 2009. L'indice de développement humain est passé de 0,340 en 2011 à 0,402 en 2014 plaçant le Burkina Faso au 183ème rang sur 188 pays. Si les tendances actuelles de croissance démographique sont maintenues, il faudra davantage plus de croissance économique pour soutenir les investissements massifs nécessaires pour la transformation structurelle de l'économie et la protection de l'environnement, y compris la gestion des ressources naturelles du pays.

La population du Burkina Faso étant majoritairement rurale (82,7%), cette croissance démographique contribue à l'appauvrissement et à la dégradation des sols ainsi qu'à un grand déséquilibre écologique : 17,5% des forêts ont disparu entre 1992 et 2002, la pression démographique entraînant un nombre plus élevé d'utilisateurs. Les changements au niveau de l'affectation des terres, ainsi qu'une plus grande consommation en eau, servant à l'agriculture contribuent également au déséquilibre écologique. La migration interne, de plus en plus importante, vient s'ajouter à ces problèmes de déséquilibre par la surexploitation des sols et des matières premières de certaines régions du Burkina Faso.

L'environnement naturel au Burkina Faso constitue un capital pour l'ensemble des activités socio-économiques et pour les populations rurales les plus démunies. Cependant, le pays connaît une dégradation de ses ressources naturelles (sols, ressources en eau, biomasse et biodiversité), résultant de la croissance démographique rapide, de l'inadéquation entre l'utilisation des ressources naturelles et leur rythme de renouvellement, ainsi que de la faible prise en compte de l'environnement dans les programmes de changements de comportements. L'économie du Burkina étant partiellement basée sur les cultures de rente, impose une pression additionnelle sur les ressources naturelles du pays. En outre, la sur utilisation des ressources en bois, répondant à 90% des besoins énergétiques de la population est un autre facteur d'importance majeure dans la dégradation de l'environnement.

Au niveau de l'élevage, l'augmentation des cheptels occasionne un surpâturage et qui fait rompre l'équilibre entre la végétation et le bétail. De plus, avec la transhumance, la coexistence entre l'élevage pastoral et la production végétale entraîne inévitablement des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Il convient donc non seulement de mieux responsabiliser les communautés à la préservation et à une bonne gestion des ressources naturelles, mais aussi de trouver une solution à la question de la démographie galopante au Burkina Faso qui devient une question de survie nationale.

La croissance démographique représente donc un défi très important pour l'environnement et a un impact sur la demande en infrastructures, services et droits sociaux et économiques de base. Ainsi, au-delà des mesures immédiates de protection de l'environnement, il convient de soutenir les différentes actions menées ces dernières années, par le gouvernement burkinabè pour maîtriser le croît démographique, lequel résulte de trois composantes majeures que sont : la natalité, la mortalité et la migration.

L'une des stratégies à haut impact pour réduire ce déphasage entre la forte démographie et la pression sur les ressources naturelles est la baisse de la fécondité, qui permettra également d'augmenter la proportion de personnes en âge de travailler par rapport à celle des personnes à charge. Dans cette perspective, le Burkina Faso, à travers le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, s'est engagé à accélérer sa transition démographique, en investissant de manière stratégique dans le domaine des droits et santé sexuelle et de la reproduction. A ces investissements s'ajoute la mise en œuvre de politiques économiques et de gouvernance visant la création d'emplois et l'investissement dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

L'UNFPA a donc élaboré un projet intitulé « **Promotion de l'autonomisation des femmes, des adolescent(e)s et des jeunes vulnérables/marginalisés, le respect de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et leur implication dans la protection de l'environnement, la prévention et la gestion pacifique des conflits dans les régions des Cascades, du Centre Sud, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest** » en vue d'apporter une réponse appropriée aux nombreux défis de la croissance démographique dans la perspective de permettre au Burkina Faso, de :

- i) s'inscrire dans la feuille de route de l'Union Africaine pour la capture du dividende démographique, et
- ii) réduire l'impact de la croissance démographique sur la dégradation de l'environnement, en tirant parti des initiatives en cours en matière d'accélération de la planification familiale, de l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes, y compris la création d'emplois verts et d'engagements communautaires.

L'opérationnalisation de ce projet nécessite le recrutement d'ONG pouvant contribuer efficacement à la réalisation des objectifs du projet, d'où l'élaboration des présents TDRs de recrutement des ONG partenaires.

II- Objectifs

De façon générale, la consultation permettra de recruter des ONG/Associations capables d'apporter leur expertise dans la mise en œuvre des activités du projet « **Promotion de l'autonomisation des femmes, des adolescent(e)s et des jeunes vulnérables/marginalisés, le respect de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et leur implication dans la protection de l'environnement, la prévention et la gestion pacifique des conflits dans les régions des Cascades, du Centre Sud, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest** ».

Plus spécifiquement, la présente consultation vise à évaluer: 1. La nature des interventions de ces structures ; 2. La mesure de la densité et de l'étendue du réseau de collaboration de chaque structure ; 3. La disponibilité, en quantité et en qualité, des ressources humaines et de la logistique dans chaque structure potentiellement chargée de la mise en œuvre des activités dudit projet; 4. L'expérience dans le domaine des interventions en Santé de la reproduction/autonomisation des femmes et des filles/protection de l'environnement/gestion des conflits; 5. La capacité de gestion administrative et financière de la structure.

III- Description des tâches et conditions à remplir

Sous la responsabilité générale de la Représentante de l'UNFPA, en collaboration avec les responsables des unités de planification et d'opérationnalisation du programme, des chargés de programme SR/PF, Genre et Droits Humains, communication, suivi évaluation et des responsables des directions techniques des ministères sectoriels chargés de la mise en œuvre des produits 1 et 4 du programme, l'ONG mettra en œuvre des activités de promotion de l'autonomisation des femmes et filles, de planification familiale, de protection de l'environnement et de gestion des conflits dans les domaines suivants :

- Recours aux services de santé de la reproduction/PF par les femmes membres des groupements et associations de producteurs ciblés ;
- Protection de l'environnement, lutte contre les violences basées sur le genre, prévention et gestion pacifique des conflits
- Autonomisation économique des femmes et des filles;
- Accès des jeunes et adolescent (es) à l'information de grande qualité en santé sexuelle et de la reproduction et la protection de l'environnement à travers une plateforme interactive TIC d'échange

- Services SRAJ adaptés aux besoins des adolescents et jeunes;
- Compétences de vie courante.

Conditions à remplir

- Etre une ONG régulièrement immatriculée au Ministère de l'administration du territoire (récépissé de déclaration d'existence à jour);
- Exister depuis au moins deux (02) années ;
- Disposer d'une expérience d'au moins deux années de travail dans le domaine de la SR/PF/SRAJ/autonomisation de la femme/compétences de vie/protection de l'environnement/gestion des conflits sur le terrain ;
- Jouir d'une bonne réputation et avoir une connaissance du contexte socio-culturel national;
- Etre disponible dès la signature du contrat à effectuer les prestations ;
- Avoir une bonne capacité de travail en équipe, d'initiative et de rédaction ;
- Disposer du minimum de personnel requis et fournir leur CV (spécialiste des sciences sociales, comptable, agent d'administration, etc.) ;
- Etre capable de fournir les preuves de ses activités sur le terrain (rapports d'activités et financiers des années 2016 et 2017) ;
- Avoir un siège identifiable et fonctionnel;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ONG avec au moins deux signataires.

Conditions obligatoires (éliminatoires)

- Etre une ONG régulièrement immatriculée au Ministère de l'administration du territoire (récépissé de déclaration d'existence à jour);
- Exister depuis au moins deux (02) années ;
- Avoir un siège identifiable et fonctionnel ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ONG avec au moins deux signataires.

IV- Résultats attendus

A l'issue de la consultation, deux ONG/Associations ou deux consortium d'ONG/Associations seront recrutées pour la mise en œuvre du projet « **Promotion de l'autonomisation des femmes, des adolescent(e)s et des jeunes vulnérables/marginalisés, le respect de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et leur implication dans la protection de l'environnement, la prévention et la gestion pacifique des conflits dans les régions des Cascades, du Centre Sud, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest** » et les résultats suivants par composante sont atteints :

Composante Femmes

- R 1.1 : Les femmes membres des groupements et associations de producteurs ciblés utilisent ou ont davantage recours aux services de santé de la reproduction/PF.
- R 1.2 : Les femmes membres des groupements et associations de producteurs appuyés ont les capacités pour s'investir dans la protection de l'environnement, la lutte contre les violences basées sur le genre, la prévention et la gestion pacifique des conflits.
- R 1.3 : L'autonomisation économique des femmes membres des associations et groupements de producteurs est renforcée.

Composante Adolescent(e)s et Jeunes

- R.2.1 : Les adolescent(e)s et jeunes des zones couvertes ont accès à l'information de grande qualité en santé sexuelle et de la reproduction et la protection de l'environnement à travers une plateforme interactive TIC d'échange.

- R 2.2 Les adolescent(e)s et jeunes des zones couvertes bénéficient de services adaptés à leurs besoins en matière de santé de la reproduction notamment de contraception, de conseils dépistages VIH, et de prise en charge des IST en milieu scolaire.
- R.2.3 : Les jeunes déscolarisés/non scolarisés de Banfora, Diapaga, Manga, Dori et Gaoua bénéficient de compétences de vie courante et initient des actions/projets dans les domaines de protection de l'environnement et gestion des conflits

Les ONG/consortium retenus produiront un rapport technique d'activités et un rapport financier dès la fin de la prestation suivant les procédures NEX et celles contenues dans la lettre d'entente.

V- Méthodologie

Les ONG/consortium intéressées vont faire une proposition d'offre technique et d'offre financière. L'offre financière sera faite sur la base des coûts unitaires par rubrique définie ci-dessous :

- Recours aux services de santé de la reproduction/PF par les femmes membres des groupements et associations de producteurs ciblés ;
- Protection de l'environnement, lutte contre les violences basées sur le genre, prévention et gestion pacifique des conflits
- Autonomisation économique des femmes et des filles;
- Accès des jeunes et adolescent (es) à l'information de grande qualité en santé sexuelle et de la reproduction et la protection de l'environnement à travers une plateforme interactive TIC d'échange
- Services SRAJ adaptés aux besoins des adolescents et jeunes;
- Compétences de vie courante.

Un comité se réunira pour l'analyse des offres et procédera à la sélection des ONG

VI- Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- Une fiche signalétique de l'ONG précisant les états de services au cours des deux dernières années;
- Les ressources humaines disponibles avec leurs CV (compétences techniques) et la logistique disponible dans le domaine ;
- Une copie des textes fondamentaux de l'ONG (statuts, règlement intérieur) et les rapports d'activités et financiers des deux dernières années ;
- La preuve de l'expérience de l'ONG dans le domaine précité (Attestation de bonne fin d'exécution, lettre de recommandation);
- Une offre technique comportant la méthodologie proposée, le calendrier de travail, les zones d'interventions de l'ONG ;
- Les TDR paraphés par le responsable de l'ONG ;
- Une offre financière en adéquation avec la méthodologie proposée et indiquant les coûts unitaires des prestations proposées par rubriques. Les deux offres (technique et financière) doivent être dans des enveloppes séparées.

Le dossier de candidature doit être déposé, sous pli fermé, au plus tard le lundi 27 novembre 2017 à 12h aux adresses ci-dessous suivante: réception de l'UNFPA à l'Immeuble des Nations Unies, sis à Koulouba, 01 BP 575 Ouagadougou 01- Burkina Faso - Standard UNFPA 25 49 13 00 / 01. Le pli portera la mention suivante: «Recrutement d'ONG pour la mise en œuvre des activités du projet Promotion de l'autonomisation des femmes, des adolescent(e)s et des jeunes vulnérables/marginalisés, le respect de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et leur implication dans la protection de l'environnement, la prévention et la gestion pacifique des conflits dans les régions des Cascades, du Centre Sud, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest » « A n'ouvrir qu'en séance »

VII- Période

La durée du partenariat est de quatre couvrant la période 2018 à 2021.

VIII- Financement

Les prestations seront financées sur les ressources propres de l'UNFPA et sur celles mobilisées au compte du projet.